

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février deux mille vingt quatre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le treize et vingt février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Christelle GAUBERT, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Christine GUILLOTEAU a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphane DENIS-LUTARD a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Sarah MICHON a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET a donné pouvoir à Pauline CAILLONNEAU.

Absents excusés : Sébastien HULIN, Antoine GUILLET.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D26022024_05: Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et R2311-1 et suivants,
Considérant la réunion du 15 février 2024 de la Commission des Finances,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 279 280.55 € et un déficit d'investissement de 59 932.54 € ;
Constatant que l'excédent d'investissement cumulé de 2 106 678.25 € couvre les restes à réaliser (1 557 794.97€) et dégage un excédent disponible pour le financement de nouvelles dépenses (548 883.28€) ;
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 723 889,00 €
Recettes	4 003 169,55 €
Résultat de fonctionnement	1 279 280,55 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	200 000,00 €
RESULTAT CUMULÉ 2023	1 479 280,55 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 422 475,52 €
Recettes	2 362 542,98 €
Résultat d'investissement 2023	- 59 932,54 €
Excédent d'investissement reporté N-1	2 166 610,79 €
RESULTAT CUMULÉ 2023	2 106 678,25 €
Reste à réaliser :	
Dépenses	1 787 275,45 €
Recettes	229 480,48 €
Solde « RESTE A REALISER »	1 557 794,97 €
Résultat cumulé 2023	2 106 678,25 €
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2024	548 883,28 €

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
1068 - section d'investissement - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 279 280,55 €
002- section de fonctionnement - Excédent de fonctionnement	200 000,00 €

Monsieur Martial CAILLAUD remarque qu'au regard du projet de budget primitif, un virement moins important à la section de fonctionnement aurait pu être proposé.

Monsieur Michel VALLA lui indique en effet que le budget a été élaboré prudemment en section de fonctionnement.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/03/2024
Au registre